

# Conseil communal de Lausanne

---

<b>Initiative :</b>	Interpellation (ordinaire)
<b>Titre :</b>	Garder la tête hors de l'eau : suivi et transparence à Lausanne Aquatique
<b>Initiant-e(-s) :</b>	Anouck Saugy

---

Lausanne Aquatique (LA) est une association pluridisciplinaire qui promeut la natation, le waterpolo, le plongeon, la natation artistique et l'aquagym, organisant également événements et compétitions. Avec près de 2'500 membres, dont environ 500 licenciés, l'association dispense plus de 250 cours hebdomadaires.

Depuis deux ans, Lausanne Aquatique rencontre des difficultés financières. Sur demande de la Municipalité, le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) a réalisé un audit afin d'évaluer la situation et de vérifier la conformité de la gestion financière et opérationnelle de l'association avec les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités.

Le rapport met en évidence plusieurs faiblesses : absence de règlement définissant les rôles et responsabilités des organes de l'association, plan de trésorerie à court terme ne garantissant pas la pérennité financière, non-inscription au registre du commerce malgré une activité économique, lacunes dans la gestion des ressources humaines (absence de règlement du personnel, évaluation annuelle non systématique, contrôle insuffisant des casiers judiciaires), gestion partiellement manuelle des inscriptions et facturations avec un suivi des impayés peu rigoureux, ainsi que des carences dans la comptabilité analytique.

Dans ce contexte, il est essentiel de faire le point sur les mesures prises par Lausanne Aquatique et la Ville de Lausanne pour assurer une gestion transparente, rigoureuse et conforme aux attentes des autorités et des citoyens.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles mesures la Ville a-t-elle mises en place pour assurer le suivi des recommandations issues de l'audit de décembre 2024, et comment collabore-t-elle avec Lausanne Aquatique afin de garantir la mise en œuvre efficace de ces recommandations ?
2. Comment la Municipalité contrôle-t-elle la conformité de Lausanne Aquatique avec les obligations légales, notamment concernant son inscription au registre du commerce ?
3. La Ville a-t-elle reçu un plan de trésorerie actualisé de Lausanne Aquatique couvrant une période suffisante pour garantir la pérennité financière de l'association ?
4. La Municipalité a-t-elle demandé ou prévoit-elle d'exiger que Lausanne Aquatique mette en place un règlement du personnel, un système d'évaluation annuelle et un contrôle régulier des casiers judiciaires pour ses

# Conseil communal de Lausanne

---

employés, afin d'assurer la sécurité et la qualité des prestations ?

5. Quelles sont les mesures prises pour optimiser l'utilisation des créneaux horaires dans les piscines et garantir un accès équitable à toutes les associations et aux enfants lausannois, en particulier ceux qui n'ont jamais suivi de cours de natation ?

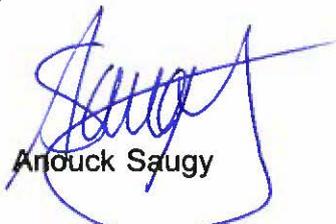
6. Quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport d'audit du CFL ?

7. La Municipalité envisage-t-elle d'intensifier son contrôle ou de revoir le cadre contractuel et financier des subventions accordées à Lausanne Aquatique si les améliorations attendues ne sont pas constatées ?

---

Lausanne, le 6 septembre 2025

Signataire(s) :

  
Arnoeck Saugy